



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Département fédéral de justice et police DFJP
Madame la Conseillère fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courriel : ipr@bj.admin.ch

Fribourg, le 28 février 2023

2023-121

Arrêté fédéral concernant le recours aux moyens de communication électroniques dans les procédures civiles transfrontalières

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous référons à la consultation citée en titre. Dans le délai imparti et après consultation des services concernés de l'Etat de Fribourg, le Conseil d'Etat fribourgeois vous fait parvenir ses remarques quant à ce projet de modification.

Nous saluons de manière générale l'arrêté fédéral mentionné en titre car il permet une modernisation et une simplification du recours aux moyens de communication électroniques. En effet, les exigences de modernisation ont fortement augmenté depuis la pandémie de covid-19. Nous suggérons cependant de renoncer à impliquer l'autorité centrale tant pour la procédure d'autorisation que pour les conférences téléphoniques et les vidéoconférences sans autorisation.

En vous remerciant de nous avoir consultés à ce sujet, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Didier Castella, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—

à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle, le Service de la justice et le Tribunal cantonal ;

à la Chancellerie d'Etat.